



# Le courage de voir loin Requêtes de l'AES

Loi fédérale pour un approvisionnement  
en électricité sûr reposant sur des  
énergies renouvelables

État au 22.3.2021

VS  
AES





## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Critère d'auto-approvisionnement

Développement de l'hydraulique à accumulation

Développement des énergies renouvelables

## Principales requêtes de l'AES

- Auto-approvisionnement suffisant grâce au vaste développement des énergies renouvelables dans le pays, utilisation de toutes les énergies renouvelables
- Définition de critères quantitatifs pour la sécurité d'approvisionnement (au moins 14 jours d'autosuffisance, max. 20% d'importations en hiver en moyenne)
- Focalisation sur le critique semestre d'hiver
- Harmonisation des instruments dans la Loi sur l'énergie et dans la Loi sur l'approvisionnement en électricité, pilotage du développement via la Loi sur l'énergie



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Incitations à investir

Réserve d'énergie

Valeurs cibles pour la consommation d'énergie et d'électricité

## Principales requêtes de l'AES

- Incitations à investir en complément au marché de gros pour l'activité d'investissement à long terme, réserve d'énergie pour la sécurité d'approvisionnement à court terme
- Mesures supplémentaires en plus du développement des énergies renouvelables pour garantir la sécurité d'approvisionnement, y.c. concernant l'efficacité énergétique, la sécurité du réseau, le stockage, la collaboration internationale, etc.
- Vision du système global au-delà des limites des agents énergétiques et harmonisation du cadre juridique dans la LEné, la LApEI, la LApGaz, la Loi sur le CO<sub>2</sub> et le MoPEC



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Poursuite de  
l'encouragement

Appels d'offres  
pour les grandes  
installations PV

Contributions d'in-  
vestissement pour  
nouvelles installations  
et agrandissements

## Principales requêtes de l'AES

- Poursuite des mesures d'encouragement pour les investissements à long terme dans les énergies renouvelables, en se concentrant sur la production hivernale et la possibilité de réglage des installations
- Appels d'offres pour l'hydraulique et les plus grandes installations de toutes les autres technologies renouvelables. Différents modèles d'appels d'offres sont envisageables, p. ex. en se basant sur la capacité ou sur l'injection
- Garantie de la production existante (investissements dans la rénovation). Différents modèles de soutien sont envisageables. Maintien de l'objectif de développement pour l'hydraulique. Nouvelle réglementation de la redevance hydraulique



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Rétribution unique  
pour les petites  
installations

Obligation de reprise  
avec rétribution  
basée sur le prix du  
marché

## Principales requêtes de l'AES

- Rétribution unique (sans appels d'offres) pour les petites installations PV. Possibilité de participer à des appels d'offres à travers le regroupement d'installations
- Transfert de l'obligation de reprise et de rétribution à un organe centralisé indépendant. Rétribution uniforme à l'échelle suisse, basée sur le prix du marché
- Procédure de pesée des intérêts entre protection et utilisation qui soit fiable et qui se déroule dans des délais prévisibles



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Ouverture complète  
du marché de  
l'électricité

Période de transition  
d'un an

Régulation des prix  
et produit standard  
dans l'approvisionne-  
ment de base

## Principales requêtes de l'AES

- Période de transition d'au moins deux ans pour l'ouverture complète du marché de l'électricité
- Renonciation à une régulation des produits et des prix dans l'approvisionnement de base



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

*Aucune mesure*

## Principales requêtes de l'AES

- Réglementation transitoire pour les mesures limitées à fin 2022 (c.-à-d. priorisation des énergies renouvelables, y. c. la grande hydraulique, dans l'approvisionnement de base, prime de marché et RPC) jusqu'à l'entrée en vigueur des révisions de la LENE et de la LAPÉI ou jusqu'à l'ouverture complète du marché de l'électricité



## Mesures proposées par le Conseil fédéral

Régulation Sunshine,  
évt. régulation  
incitative

Augmentation de la  
«part puissance»  
dans les tarifs de  
réseau

Libéralisation  
complète du système  
de mesure

## Principales requêtes de l'AES

- Garantie de la capacité à investir dans la transformation et l'extension de l'infrastructure de réseau (méthodologie WACC éprouvée, pas de régulation incitative)
- Pas de mélange de la tarification du réseau avec les objectifs de politique énergétique. Augmentation de la «part puissance» et création de plus de marge de manœuvre pour une utilisation efficace du réseau
- Possibilité de gérer l'injection en fonction de la situation («peak shaving»)
- Pas de libéralisation dans le domaine du système de mesure

**Plus d'informations:**

[electricite.ch/politique-energetique](http://electricite.ch/politique-energetique)  
[affaires-publiques@electricite.ch](mailto:affaires-publiques@electricite.ch)

Association des entreprises électriques suisses  
Affaires publiques – Marktgasse 29 – 3011 Berne

